

Date de la convocation	01/10/2026
Membres en exercice	18
Présents	10
Représentés	3

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2026**n°D20261007 - 04**

Objet : Approbation de conventions de mise à disposition de services pour les années 2027, 2028 et 2029 entre la Communauté d'Agglomération du Sicoval, les communes d'Estadens, de Menville et de Villariès, d'une part, et Réseau31, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau Syndical et notamment le point B3-2 ;

Considérant que les adhérents de Réseau31 ont transféré une ou, selon leur choix, plusieurs compétences parmi la production, le transport, le stockage et la distribution dans le domaine de l'eau potable, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées dans le domaine de l'assainissement collectif et enfin l'assainissement non collectif, la gestion des eaux pluviales et l'irrigation ;

Considérant que les statuts de Réseau31 précisent dans leur article 5b : « Le syndicat mixte est un outil de coopération locale pour ses membres. Il s'inscrit dans un contexte de mise en commun de moyens et de solidarité entre collectivités et groupements de collectivités destiné à lui permettre d'exercer pleinement les compétences qui lui ont été transférées, à réaliser des prestations intégrées auprès de ses membres pour l'exercice de leurs compétences, à lui permettre de bénéficier de prestations intégrées de la part de ses membres pour l'exercice de ses compétences. Des conventions passées entre le syndicat mixte et chaque membre déterminent les modalités techniques et financières de réalisation de ces prestations intégrées qui donnent lieu à paiement. Les membres du syndicat pourront, dans les mêmes conditions, mettre à disposition du syndicat mixte, par voie de convention, des services en vue de l'exercice de ses compétences. Chaque membre du syndicat mixte ne pourra bénéficier de ces prestations que pour une compétence appartenant à un domaine de compétences, [...] dans lequel il a transféré au moins une compétence » ;

Considérant qu'en application de cet article, il est aujourd'hui opportun d'établir des conventions ayant pour objet de déterminer les modalités techniques et financières de mise à disposition de services de certains adhérents au bénéfice de Réseau31 pour faciliter la mise en œuvre durant les années 2027, 2028 et 2029 des compétences de Réseau31 en eau potable et en assainissement des eaux usées transférées ;

Considérant que les quatre (4) conventions qui sont soumises correspondent au récapitulatif joint ;

Considérant que ce récapitulatif précise par convention :

- l'identification de l'adhérent,
- le service mis à disposition,
- les missions effectuées par les agents mis à disposition,
- la catégorie des agents mis à disposition,
- la filière des agents mis à disposition,
- le pourcentage Equivalent-Temps-Plein des agents mis à disposition,
- le coût unitaire du service mis à disposition,
- les dates de début et de fin de la convention ;

Considérant que les conventions de mise à disposition présentées sont toutes établies sur la même base ;

Considérant que le Réseau31 rembourse, de plus, aux adhérents les charges directes et indirectes qui pèsent sur les services dont il bénéficie au prorata des heures effectuées par les agents ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver, pour les années 2027, 2028 et 2029 les conventions de mise à disposition de services de la Communauté d'Agglomération du Sicoval, des communes d'Estadens, de Menville, et de Villariès au bénéfice de Réseau31 dont le récapitulatif est joint ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Résultat du vote	Pour	12	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	1

Sébastien VINCINI

Président

Annexe : récapitulatif des projets de convention de mise à disposition de services

**Récapitulatif des conventions de mise à disposition de services
présentées au bureau syndical du 7 octobre 2026**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 07/10/2026



ID : 031-200023596-20261007-BS_20261007_04-DE

Conv.	Adhérent	Service	Missions	Catégorie de coût	Catégorie de l'agent mis à disposition	Filière de l'agent mis à disposition	Coût unitaire CU	Equivalent temps plein ETP/Heures	Début	Fin
27CMAD01	Communauté d'Agglomération du SICOVAL	Eau potable	Entretien des réservoirs	Personnel	C	Technique	30,42 €	200	01/01/2027	31/12/2029
				Chef d'équipe	C	Technique	31,65 €	à déterminer selon besoin		
				fourgon avec chauffeur			34,11 €	120		
				épaveuse avec chauffeur			42,56 €	9		
				tondeuse autoportée avec chauffeur			34,76 €	75		
				tondo-broyeur avec chauffeur			34,05 €	7		
				broyeur de végétaux			3,23 €	à déterminer selon besoin		
27CMAD02	Commune d'Estadens	Eau potable	Surveillance et entretien de l'unité de production	Personnel	C	Technique	16,90 €	42,86%	01/01/2027	31/12/2029
27CMAD03	Commune de Menville	Assainissement collectif	Entretien des installations d'assainissement collectif	Personnel	C	Technique	16,84 €	8,63%	01/01/2027	31/12/2029
27CMAD04	Commune de Villaries	Assainissement collectif	Entretien de la station d'épuration	Personnel	C	Technique	21,97 €	6,50%	01/01/2027	31/12/2029